

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

AVEC VOUS

NOTRE PRIORITÉ



CRAMIF
Assurance Maladie Ile-de-France

SOMMAIRE

Éditorial

4

Zoom sur la Cramif

6

Faits marquants

7

Gouvernance

8

Prestations

10

Action sociale

16

Risques professionnels

24

Ressources humaines

30

Organigramme

34

Notre démarche RH responsable

35

Bilan et compte de résultat

36

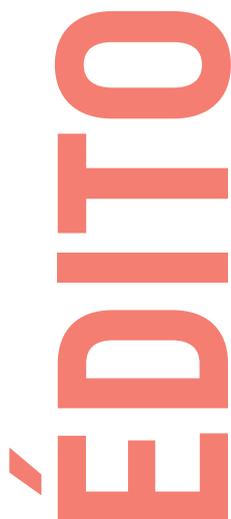
Glossaire

40



David Clair, directeur général de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

“ L’année 2018 a été marquée par des évolutions structurantes et la définition d’une stratégie renouvelée. ”



L'année 2018 a été marquée pour la Cramif par plusieurs évolutions. Tout d'abord, le début de l'année a vu la mise en place d'une nouvelle mandature de notre conseil d'administration. Ensuite, l'année 2018 a vu l'adoption par la branche de deux nouvelles conventions d'objectifs et de gestion (maladie et AT/MP) pour la période 2018-2022 qui se sont traduites à la Cramif par l'adoption par le conseil d'administration de deux nouveaux contrats pluriannuels de gestion (CPG). Ces deux documents constituent la feuille de route des engagements de l'organisme tant en termes de contribution aux missions de sécurité sociale que de moyens.

C'est dans ce contexte qu'une stratégie renouvelée a été définie pour l'organisme. Cette stratégie est le fruit d'une démarche collaborative qui a impliqué l'ensemble des collaborateurs. Elle se résume en trois ambitions et trois leviers.

NOS AMBITIONS

- Offrir une relation de service performante et innovante à l'ensemble de nos publics
- Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion du risque renouvelée et renforcée
- Consolider notre périmètre d'activité pour mieux répondre aux attentes de nos publics

NOS LEVIERS

- Mobiliser nos ressources au service de nos ambitions
- Développer notre efficacité pour se donner des marges de manœuvre
- Capitaliser sur nos partenariats et développer notre image

Tous les projets et les actions mis en valeur dans ce rapport d'activité sont autant d'illustrations concrètes de ces orientations.

Enfin, une démarche d'innovation participative a été lancée au sein de l'organisme afin de libérer, au sein de nos équipes, l'envie de faire autrement, toujours au service de nos publics.

Parce que rien n'est possible sans l'engagement et la mobilisation de tous, je remercie une nouvelle fois l'ensemble des collaborateurs de la Cramif pour leur implication et leur professionnalisme déployés au quotidien afin d'AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

ZOOM SUR LA CRAMIF

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie.
Chaque jour, nous agissons au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des
PRESTATIONS



Agir dans le domaine de
**L'ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE ET DE
L'AUTONOMIE**



Gérer les
**RISQUES
PROFESSIONNELS**

LA CRAMIF EN 2018

PLUS DE
4 400
ALLOCATAIRES
AMIANTE



819,76 M€
PRESTATION **INVALIDITÉ**
VERSÉE

+ DE **141 000**
PASSAGES AU CENTRE
MÉDICAL STALINGRAD



5 200
ÉTUDIANTS/STAGIAIRES
FORMÉS PAR L'ÉCOLE
DE SERVICE SOCIAL

87 462
FACTURES D'**APPAREILLAGE**
RÉGLÉES



80 000
BÉNÉFICIAIRES
DU SERVICE SOCIAL

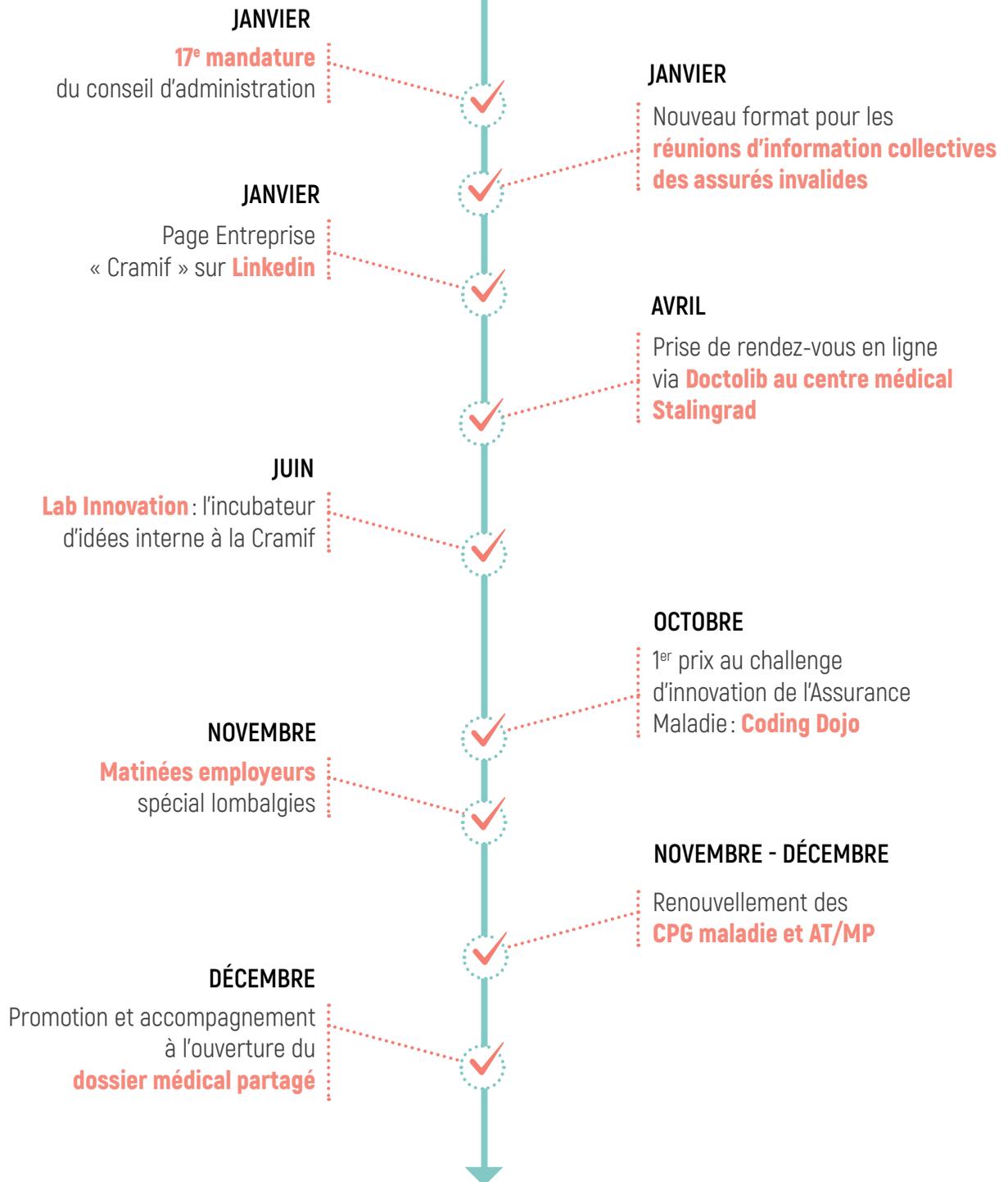


3,39 M€
DE **SUBVENTIONS VERSÉES***

AUX ENTREPRISES POUR LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS

* Sous forme d'AFS et contrats de prévention

FAITS MARQUANTS 2018



GOVERNANCE

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de la Cramif. À ce titre, il oriente et contrôle les activités, se prononce sur le contrat pluriannuel de gestion (CPG), vote les différents budgets et approuve les comptes annuels. Le conseil d'administration constitue en son sein des commissions, notamment celles prévues par le Code de la Sécurité sociale, et leur délègue une partie de ses attributions.



Président
Painchan Reza¹



1^{er} vice-président
Kerninon Pierre-Alain¹



2^e vice-président
Zaïgouche Abderrafik¹

¹ Élus au cours de la séance du CA du 18/01/2018

² Arrêté du 4 janvier 2018 - Modifié par arrêtés des 12/04/2018, 18/06/2018, 28/06/2018 et 28/08/2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION ²

MEMBRES SIÉGEANT À TITRE DÉLIBÉRATIF

Représentants des assurés sociaux

CGT Naili Hakim, Zaïgouche Abderrafik
Jolivet Nadia, Pallatier Christian

CGT-FO Vilpasteur Vincent, Painchan Reza
Bonnet Marc, Cambier Sylvie

CFDT Gombert Fabrice, Pernot Brigitte
Raimbaud Brigitte, Kirschving Jean-Luc

CFE-CGC Lesprit Philippe, Voigt Véronique

CFTC Galet Jérôme, Mielcarek Corinne

Représentants des employeurs

U2P Devaux Yves, Goj Philippe
Poste à pourvoir, Schaal Dominique

CPME Kerninon Pierre-Alain, Magnus Arthur
Delayen Cédric, Machard Michaël

MEDEF Laleau Agnès, Lemonnier Erick
Delle-Vedove Clémentine, Bernini Jean-Marc
Rambaud Jacqueline, Omnes David
Poste à pourvoir, Poste à pourvoir

Représentants de la fédération nationale de la mutualité française

FNMF Vessoudevin Jean-Marie, Sartel Béatrice

Personnes qualifiées

Eckert Brigitte, Salaün Chevalier Christine,
Ginoux Philippe, Saussier Stéphane

MEMBRES SIÉGEANT À TITRE CONSULTATIF

Représentants des associations familiales

Godais Catherine, Gambert Hervé

Représentants du personnel

Collège des Cadres (UGICT-CGT) Soares Isabelle, Vaillant Lionel

Collège des Employés (CGT) Le Bonhom Jean-Marc, Bouali Taous
Fuster Sophie, Birba Hugues

Membres titulaires
Membres suppléants

LE MOT DE



REZA PAINCHAN, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2018 a inauguré le début de mon mandat à la présidence du conseil d'administration de la Cramif puisque j'ai pris mes fonctions de président au mois de janvier à l'occasion de l'installation de la 17^e mandature du conseil d'administration. J'entends conduire ce mandat autour de valeurs socles que sont la **liberté de parole, le respect de la souveraineté des groupes et l'application du règlement intérieur**. Cette première année de mandature aura été marquée par le vote en fin d'année des deux CPG des branches Maladie et AT/MP. Ces deux documents sont structurants pour la Cramif puisqu'ils constituent la trajectoire de l'organisme en termes d'indicateurs et de moyens pour les 4 prochaines années à venir (2018-2022).

TEMPS
FORTS

2018



Installation de la
17^e mandature
du CA de la Cramif
2018-2022
18 janvier 2018



Approbation du
CPG maladie
2018-2022
29 novembre 2018



Approbation du
CPG AT/MP
2018-2022
20 décembre 2018

PRESTATIONS

EXPERTS



POUR GARANTIR UNE HAUTE QUALITÉ DE SERVICE



106 946
INVALIDES

110 M€
PRESTATION AMIANTE VERSÉE

+ DE 87 000
FACTURES D'APPAREILLAGE
RÉGLÉES

DÉVELOPPER UN SERVICE SUR MESURE

Experte dans la gestion des pensions d'invalidité, la Cramif mobilise également son savoir-faire au service des **assurés résidant à l'étranger**. Des **modalités d'accueil renouvelées** destinées aux nouveaux assurés invalides ont été mises en place afin de fournir une **information sur mesure**.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

La gestion de pensions d'invalidité des assurés résidant à l'étranger est sensiblement plus complexe que celle des assurés résidant en France, en raison de la multiplicité des intervenants et des règles de droit variables en fonction des pays. Le traitement de ces demandes peut donc nécessiter un délai allongé. Afin de proposer une qualité de service optimale, la Cramif et la CPAM du Bas-Rhin ont mis en œuvre un service spécialisé dans le traitement de ces pensions: le CNGPII (centre national de gestion des pensions d'invalidité à l'international). Depuis octobre 2018, ce service expert traite les dossiers des assurés demandeurs d'une pension d'invalidité non-résidents en France ayant exercé une partie de leur activité professionnelle et ayant cotisé en France, en application des accords européens en vigueur, ou dès lors qu'une convention avec la France le prévoit.

UN NOUVEAU FORMAT DES RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES

Ces réunions accueillent tous les assurés franciliens nouvellement invalides afin de leur fournir toutes les informations indispensables sur la pension d'invalidité et les aider à

être plus autonomes dans la gestion de leur pension. C'est aussi l'occasion pour eux de découvrir tous les services offerts par la Cramif, et d'être orientés si besoin vers un accueil sur rendez-vous ou vers le service social de l'Assurance Maladie. Le format de ces réunions a été renouvelé afin de faciliter les échanges avec les animateurs de la réunion. Désormais, les participants sont accueillis dans un espace qui s'organise autour de stands et d'ateliers en petits groupes spécialisés sur des sujets concrets (la complétude des déclarations de ressources, la reprise d'une activité professionnelle, etc.). Les assurés peuvent aller chercher directement des renseignements sur les sujets qui les intéressent et bénéficier d'une expérience 100 % personnalisée.

2 365

PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES EN 2018

97 % D'ASSURÉS

SATISFAITS DU NOUVEAU FORMAT DES RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES



MOBILISÉS POUR LE DMP

Le DMP (dossier médical partagé) est un dossier médical en ligne proposé aux bénéficiaires de l'Assurance Maladie depuis l'automne 2018.

Véritable carnet de santé numérique, il permet de **conserver les données de santé en ligne** et de les **partager avec les professionnels de santé**.

Depuis décembre, la Cramif se mobilise pour faire la promotion du DMP et propose à ses publics de les guider lors de cette ouverture au sein de l'accueil invalidité et au centre médical Stalingrad lors de la réalisation d'un bilan de santé.



AMIANTE

DES SERVICES EN LIGNE ADAPTÉS

La Cramif **digitalise son offre de service** et ses modalités de contact pour simplifier les démarches et ainsi favoriser l'accès à l'allocation amiante. Elle propose un **web accueil** par Skype ainsi qu'une gamme de **nouveaux services en ligne** sur le compte Ameli.

OFFRIR UN SERVICE OPTIMAL AUX BÉNÉFICIAIRES

L'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Acaata) est un dispositif qui permet aux salariés et anciens salariés exposés à l'amiante de bénéficier d'une retraite anticipée et ouvre le droit, jusqu'à la retraite, au versement d'une allocation amiante. La Cramif gère et verse cette prestation à plus de 4 500 assurés répartis sur plusieurs régions de France métropolitaine ainsi que dans les DOM-TOM. Afin de proposer un service optimal aux assurés résidant hors de l'Île-de-France et éloignés géographiquement, la Cramif se mobilise pour digitaliser ses services. Cela

permet de favoriser l'accès à tous les bénéficiaires potentiels de l'allocation et de simplifier les démarches des actuels allocataires.

Ainsi, un dispositif de web accueil par Skype est déjà proposé pour permettre aux assurés d'avoir rendez-vous par webcam avec un conseiller de la Cramif tout en restant chez eux, depuis leur ordinateur. La prise de rendez-vous avec les conseillers de la Cramif se fait, elle aussi, entièrement en ligne depuis le site cramif.fr.

DE NOUVEAUX SERVICES SUR LE COMPTE AMELI

Depuis 2018, la Cramif met à disposition de ses allocataires une attestation

DES RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES POUR LES ASSURÉS FRANCILIENS

Pour la première fois, la Cramif a proposé en juin 2018 aux allocataires amiante franciliens de participer à une réunion pour mieux les informer sur leurs droits autour de leur allocation : la gestion de leur pension, le passage à la retraite, les règles de cumul entre l'allocation et d'autres revenus, etc. Grâce à ces réunions, les allocataires peuvent bénéficier directement d'**information et de conseil pour gérer au mieux leur allocation**. Cette initiative sera renouvelée en 2019 auprès de nouveaux allocataires.

+ DE 50 ALLOCATAIRES
ont bénéficié de ces réunions

98 % de taux de satisfaction

UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE

La simplification et la dématérialisation des procédures permettent un **accès rapide et facile aux prestations d'appareillage**.

La **gestion du risque** participe également à l'efficacité du système en maîtrisant les dépenses.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

La Cramif poursuit son engagement en matière de simplification et dématérialisation des procédures liées à l'appareillage. L'objectif visé est de permettre aux assurés d'accéder plus rapidement et plus facilement aux prestations d'appareillage, qui sont souvent indispensables à l'amélioration de leur qualité de vie.

En partenariat avec le service médical, la Cramif assure un accueil client spé-

cialisé sur les sujets de l'appareillage afin de répondre au mieux aux différentes questions que peuvent se poser les assurés et les fournisseurs sur les aspects administratifs et médicaux.

En outre, la Cramif continue de s'investir fortement dans la dématérialisation des factures d'appareillage par SESAM-Vitale. Ce système de dématérialisation des demandes de règlement par les fournisseurs d'appareillage simplifie les formalités

administratives et permet d'obtenir des remboursements plus rapides et plus fiables. Grâce à SESAM-Vitale, les assurés et professionnels de l'appareillage sont remboursés en moins de 5 jours. C'est pourquoi la Cramif s'est fortement engagée dans la promotion de ce service auprès des fournisseurs franciliens de grand appareillage. Le taux de télétransmission des factures d'appareillage ne cesse de croître, il est ainsi passé de 31 % en 2016 à



L'ESSENTIEL, LA NEWSLETTER DES PROFESSIONNELS DE LA LPP

La Cramif et les huit CPAM d'Île-de-France ont travaillé ensemble pour proposer aux fournisseurs de la région une nouvelle newsletter. Ce média permet de diffuser directement aux fournisseurs **l'essentiel de l'information relative aux conventions** qui les lient à l'Assurance Maladie et leur rappeler les **bonnes pratiques**, en abordant les sujets suivants : évolutions conventionnelles, actualité des téléservices et du système de facturation SESAM-Vitale, principaux éléments en matière d'évolution des postes de dépenses, rappels législatifs et réglementaires, etc. Le premier numéro de la newsletter L'Essentiel a été diffusé au mois de juin auprès des fournisseurs d'appareillage de la région Île-de-France avec un focus particulier sur le déploiement du système de télétransmission SESAM-Vitale.



Permettre un accès rapide et facile aux prestations d'appareillage, qui sont indispensables à la qualité de vie.

58 %

DE FACTURES
TÉLÉTRANSMISES

87 462

FACTURES RÉGLÉES PAR
LA CRAMIF POUR LE COMPTE
DES CPAM D'ÎLE-DE-FRANCE

58 % en 2018, ce qui témoigne du fort intérêt des fournisseurs d'appareillage pour ce service en ligne.

MAÎTRISER LES DÉPENSES

Au sein de l'Assurance Maladie, la gestion du risque constitue l'un des axes majeurs des programmes d'appui à la transformation du système de santé 2018-2022. Ce sujet est en effet au cœur des enjeux de l'efficacité de notre système de santé puisque la maîtrise des dépenses et la lutte contre les abus et les fraudes permettent d'assurer l'efficacité et la pérennité du système d'Assurance Maladie.

Dans ce cadre, la direction de la coordination de gestion du risque Île-de-France (DCGDR) a mis en place des chefferies de projet afin d'harmoniser les pratiques et déployer des stratégies régionales engageant les organismes sur un socle d'actions à déployer quel que soit le territoire. Ainsi la chefferie LPPR (liste des produits et prestations remboursables) a pour objectif d'ac-

compagner les professionnels de la LPP et lutter contre la fraude. La Cramif se mobilise fortement en matière de gestion du risque en participant activement à ce partenariat régional et à ses groupes de travail thématiques. Elle mène ainsi des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels de santé par le biais de campagnes ciblées sur les dépenses en hausse des produits de la LPP. Enfin, des enquêteurs assermentés effectuent des contrôles auprès des fournisseurs de la LPP afin de s'assurer du bon respect de leurs obligations conventionnelles avec l'Assurance Maladie. Deux commissions paritaires de sanction ont eu ainsi lieu cette année à la suite de ces contrôles afin de sanctionner des déviations constatées chez certains fournisseurs.

ACTION SOCIALE

À L'ÉCOUTE



POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



+ DE 80 000
BÉNÉFICIAIRES DU
SERVICE SOCIAL

1,37 M€
POUR FINANCER LES
PROJETS ASSOCIATIFS



CIBLER NOS ACTIONS, NOS INTERVENTIONS

La Cramif se mobilise pour accompagner les assurés vulnérables. L'effort a été porté sur la **lutte contre l'exclusion** médico-sociale, le **maintien dans l'emploi** des assurés en arrêt de travail de longue durée et l'accompagnement des **sorties d'hospitalisation**.

AGIR CONTRE LE NON-RECOURS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

Le dispositif Pfidass (plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) permet au service social de la Cramif, grâce à une plateforme dédiée, de signaler aux CPAM les assurés fragiles qui n'accèdent pas aux soins auxquels ils pourraient prétendre. Ces assurés sont alors pris en charge par les services de la CPAM. En 2018, la Cramif s'est mobilisée pour apporter sa contribution à ce dispositif et accompagner toujours plus d'assurés, par diverses actions destinées à renforcer la coordination

de terrain entre les assistants de service social et les conseillers des CPAM. Pour compléter ce dispositif, des expérimentations ont été mises en place en partenariat avec 3 structures de soins: deux maisons de santé pluridisciplinaire à Paris (MSP Pyrénées Belleville à Paris 20^e et MSP Deux portes à Paris 10^e) et le centre médical Stalingrad de la Cramif. Une permanence du service social est assurée au sein de chacune de ces structures et permet aux professionnels de santé d'orienter facilement leurs patients vers l'assistant de service social si un besoin en accompagnement social est détecté. L'assis-

tant de service social peut ainsi mettre en place rapidement un suivi ou bien orienter l'assuré vers la CPAM en le signalant sur la plateforme Pfidass. Un bilan de ces expérimentations sera réalisé en 2019.

FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'action au service des publics fragiles vise également les assurés confrontés à des difficultés de maintien dans l'emploi du fait de leur état de santé. Le service social les accompagne dans leurs démarches pour le maintien en emploi, pour se réorienter profession-

nellement ou encore lors de la reprise d'une activité interrompue. L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'une offre de service plus précise, plus ciblée et plus proactive permettant ainsi un accompagnement social individuel et collectif « renforcé ». Un accompagnement en collectif est en effet toujours proposé lors des forums « Santé et emploi », organisés dans chaque département. Ces temps d'échanges animés par des professionnels et des partenaires (Cap Emploi, MDPH, Service de santé au travail, etc.)

permettent aux participants d'obtenir des informations, d'échanger sur les dispositifs existants et d'identifier les différents acteurs pouvant les soutenir dans leurs démarches.

ACCOMPAGNER LE RETOUR À DOMICILE DES PERSONNES HOSPITALISÉES

Le service social s'est investi pour renforcer l'accompagnement des assurés fragilisés lors de retour à domicile suite à une hospitalisation, pour faciliter l'élaboration de leur projet de vie et

éviter toute ré-hospitalisation. Des partenariats avec différentes structures de soins ont été élaborés, de manière à ce que ces dernières signalent à la Cramif les patients en sortie d'hospitalisation nécessitant un accompagnement social. Le service social s'est également impliqué auprès des CPAM dans le cadre du programme Prado (programme d'accompagnement du retour à domicile) de l'Assurance Maladie afin qu'une démarche commune soit mise en place entre l'Assurance Maladie et les structures hospitalières.



Des actions menées en partenariat pour mieux accompagner les assurés fragiles.

264

SITUATIONS DÉTECTÉES ET ORIENTÉES VERS LA PFIDASS

8 026

ASSURÉS SUIVIS À LEUR SORTIE D'HOSPITALISATION

35 %

DES ASSURÉS ACCOMPAGNÉS DANS LEUR MAINTIEN EN EMPLOI

DES FORUMS POUR AIDER LES SENIORS DANS LEURS DÉMARCHES EN LIGNE

À l'heure de la digitalisation des démarches administratives, la Cramif accompagne les seniors dans ces changements. Pour favoriser l'inclusion numérique, un forum « Prévention santé informatique » à destination des assurés de plus de 60 ans a été organisé en septembre à Étampes (91). Durant une matinée, ces derniers ont été conviés à participer à différents **ateliers informatiques** afin d'être plus autonomes dans leurs démarches en ligne. Ce forum a également été l'occasion pour les participants de **s'informer sur les actions de prévention en santé** proposées par la Cramif (bilan de santé, conseils nutrition, prévention des chutes, etc.) et de s'informer sur les **aides techniques** en matière de handicap et d'autonomie disponibles dans notre centre Escavie. Enfin, des assistants de service social étaient présents, permettant de prendre rendez-vous pour un entretien individuel. Suite au succès de cette première édition, le forum sera étendu en 2019 à tous les départements d'Île-de-France.

200 PARTICIPANTS

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

Pour mieux accompagner les assurés franciliens dans leurs problèmes de santé ou en situation de handicap, la Cramif se mobilise pour offrir une **haute qualité d'accueil** et pour **développer son offre de service**.

POUR UNE HAUTE QUALITÉ D'ACCUEIL

La Cramif a poursuivi sa démarche de modernisation et d'amélioration du parcours des patients du centre médical Stalingrad (CMS), entamée en 2017, en réalisant différents aménagements des espaces d'accueil des patients et en rénovant les modalités de contact et de prise de rendez-vous.

Le dispositif d'accueil téléphonique a ainsi été totalement rénové dans le courant de l'année, ce qui a permis une nette amélioration de la fluidité et de la qualité de la prise de rendez-vous. La plateforme de gestion des appels a en effet été renouvelée et un numéro unique d'appel pour toutes les spécialités du centre médical Stalingrad a été instauré. En parallèle, la mise en place de Doctolib au mois de mars a également largement renforcé ce processus. La plateforme Doctolib permet aux patients de gérer leurs rendez-vous de manière autonome 7 jours/7 et 24 heures/24. En consultant l'agenda des praticiens et leurs disponibilités, il est désormais possible de réserver en ligne la date et l'heure de son rendez-vous.

Les espaces d'accueil ont été optimisés afin de simplifier les déplacements des patients et l'utilisation des locaux. Un 6^e guichet d'accueil a été installé afin de mieux réguler les flux

de patients et de réduire le temps d'attente. Les consultations médicales ont été regroupées sur un même étage afin de gagner en cohérence dans la répartition des espaces d'accueil. Une nouvelle salle d'attente a été mise à disposition pour améliorer nos conditions d'accueil.

Plateforme de gestion des appels, Doctolib et optimisation de l'espace d'accueil ont permis d'améliorer la qualité de la prise en charge.

CMS & AP-HP : UN PARTENARIAT POUR UN MEILLEUR SUIVI DES PATIENTS HOSPITALISÉS

Une convention de partenariat entre la Cramif et l'AP-HP a été signée fin 2018 afin de soutenir le virage ambulatoire souhaité par les pouvoirs publics. Suite à un appel à projet relayé par l'ARS Île-de-France, la candidature portée par la Cramif et l'AP-HP a été retenue. Deux médecins assistants, partagés entre la ville (le CMS) et les hôpitaux (Lariboisière et Saint-Louis), travaillent sur les deux sites en vue d'améliorer la prise en charge coordonnée des patients. Cette organisation innovante permet **d'améliorer significativement la prise en charge globale de la personne** et de son parcours en fluidifiant la prise en charge des patients en amont et



en aval de l'hôpital, tout **en optimisant les modes de recours à l'hôpital**. Les consultations assurées au CMS par les praticiens hospitaliers débiteront en janvier 2019 et un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé d'ici la fin de l'année 2019.

2 MÉDECINS ASSISTANTS
partagés entre le CMS et l'hôpital

18 725

RDV MÉDICAUX
PRIS SUR DOCTOLIB

510

PATIENTS ACCUEILLIS
CHAQUE JOUR AU CMS

+ DE 97 000

APPELS GÉRÉS AU CMS

DIVERSIFIER L'OFFRE DE SOIN ET APPROFONDIR LE CONSEIL EN MATIÈRE DE HANDICAP

Parallèlement à cette démarche d'amélioration du parcours client, la Cramif se mobilise pour proposer à la patientèle une offre de soins toujours plus diversifiée.

Un partenariat a ainsi été mis en place avec le laboratoire d'analyses Réaumur de la CPAM de Paris pour permettre aux patients de réaliser leurs prélèvements sanguins directement par l'une des infirmières du centre médical Stalingrad. De nouveaux personnels médicaux ont également été recrutés afin de renforcer l'offre existante et

répondre à la demande de la patientèle. À titre d'exemple, un 6^e kinésithérapeute a été recruté afin de renforcer l'équipe. Enfin, l'offre médicale et paramédicale proposée aux patients est désormais complétée par une offre d'accompagnement social. Une assis-

tante sociale assure depuis le début de l'année une permanence à temps complet et reçoit sur rendez-vous les patients qui nécessitent un accompagnement social. Ce dispositif permet ainsi de prendre directement en charge des personnes en situation de fragilité sociale, voire en situation de rupture de soins. Cette dynamique de développement de l'offre de soins sera poursuivie sur les années à venir. En effet, un nouveau projet d'établissement portant sur la période 2018-2020 a été établi en concertation avec l'ensemble des agents du centre, professionnels de santé ou non, et prévoit la mise en œuvre de plusieurs dizaines d'actions orientées dans cette perspective.

En parallèle aux activités de son centre médical, la Cramif agit en matière de conseil et d'information auprès des personnes en situation de handicap dans son centre Escavie (espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire





FORMATION DES MDPH SUR LES DÉFICIENCES SENSORIELLES

Un atelier de formation de deux jours a été proposé aux équipes d'évaluation des MDPH (maison départementale des personnes âgées) d'Île-de-France sur le thème : « Personnes déficientes sensorielles : évaluation des besoins et préconisation des aides ». Après l'étude des apports théoriques, les ateliers ont été consacrés à la **manipulation d'aides techniques** et à des **études de cas** éclairant leurs préconisations. Des éclairages pour faciliter la **tarification des aides** sont également apportés. La reconnaissance de l'expertise du **centre Escavie** a généré une forte demande de la part des professionnels des équipes d'évaluation des MDPH et, en 2018, la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a sollicité la Cramif afin que cette formation puisse être ouverte à l'ensemble des ergothérapeutes des MDPH de France. De nouveaux ateliers sont déjà programmés pour 2019.

4 ATELIERS **26 PROFESSIONNELS FORMÉS**
de 16 MDPH

de vie). En 2018, deux champs d'action ont été approfondis afin d'offrir au public un accompagnement adapté à leurs besoins : adaptation des postes de travail, mobilité et déficiences sensorielles. Le centre Escavie a ainsi recentré et renforcé ses actions sur ces thématiques et a acquis de nouveaux matériels spécialisés en matière

de déficiences sensorielles.

Le centre Escavie continue de travailler auprès des professionnels en leur proposant des ateliers de formation/sensibilisation aux aides techniques afin que ceux-ci en assurent la promotion et l'usage auprès de leurs publics. Ces ateliers ont porté notamment sur les transferts (lit/fauteuil roulant, etc.),

241

RENDEZ-VOUS
POSTE DE TRAVAIL

2 ATELIERS
DE FORMATION
AUX TRANSFERTS

15
PROFESSIONNELS
FORMÉS

sur la sensibilisation des responsables de services d'aides à la personne ou encore sur les déficiences sensorielles. Escavie et la société Inspirail, spécialisée dans les aides techniques liées au handicap, ont organisé au mois d'avril un atelier dédié au sujet du positionnement en fauteuil roulant. Celui-ci était animé par Sharon Pratt, kinésithérapeute de renommée internationale et spécialiste de ce domaine.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS FRAGILES

La Cramif a souhaité rénover sa politique régionale de subventions aux associations en renforçant son soutien aux actions d'accompagnement social. Ses financements ont ainsi été concentrés sur plusieurs projets d'actions collectives afin de soutenir les publics franciliens les plus fragiles. Par exemple, des interventions de psychologues ont été financées dans le cadre de sessions d'écoute et de soutien aux aidants familiaux ou d'actions en faveur des jeunes en situation de vulnérabilité. Un service d'avocats spécialistes en droit social et du travail a également été financé afin d'accompagner les assurés en arrêt maladie de longue durée dans leur retour à l'emploi. En leur fournissant des informations juridiques fiables sur leur situation, ces interventions permettent ainsi aux assurés de mieux préparer leur projet de retour à l'emploi.



FACILITER LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS



L'école de service social de la Cramif offre à ses étudiants les moyens de réussir grâce au **double-diplôme pour le DEASS** et aux investissements en **outils et équipements digitaux**.

UN DOUBLE DIPLÔME POUR LE DEASS

Souhaitée par les pouvoirs publics depuis 2014, la réforme des formations et diplômes du travail social a été mise en place lors de la rentrée 2018. Elle a notamment instauré la reconnaissance du grade licence du DEASS (diplôme d'état d'assistant de service social) afin de favoriser les passerelles avec le monde universitaire. L'école de service social de la Cramif a saisi l'opportunité ouverte par cette réforme en nouant un partenariat avec l'IUT de l'université Paris-Descartes (Paris-V). Désormais, les étudiants du DEASS sont préparés durant leur 3^e année pour obtenir la licence professionnelle « Intervention sociale: accompagnement social, Parcours Assistance sociale » dans le cadre d'une co-diplômation.

UN FORT INVESTISSEMENT DANS LA DIGITALISATION DES ÉQUIPEMENTS

Dans le prolongement de cette dynamique de transformation, de forts investissements ont été réalisés sur le plan de la digitalisation des équipements mis à disposition des étudiants et stagiaires. Désormais, chaque étudiant en formation d'assistant de ser-

vice social peut disposer d'un ordinateur portable prêté pour les trois ans de sa scolarité et des tablettes numériques sont proposées aux stagiaires de la formation continue pour suivre certaines formations. Un réseau wifi sécurisé et performant a été déployé dans les locaux afin de permettre aux étudiants et stagiaires d'utiliser au mieux ces équipements, et notamment pour accéder aux ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme Moodle. Cette plateforme permet de mettre à disposition des étudiants de nombreux supports pédagogiques et d'échanger grâce à un espace de discussion et de collaboration en ligne. En parallèle à ces réalisations, une réflexion sur la mise en place de cours en e-learning a été menée pour aboutir à la production de cours en ligne en 2019.

1 ORDINATEUR
PORTABLE/ÉTUDIANT PRÊTÉ POUR
LES 3 ANS DE SA SCOLARITÉ

& 1 ACCÈS
À LA PLATEFORME MOODLE

ORGANISATION DU COLLOQUE « L'INCLUSION NUMÉRIQUE AU SERVICE DU SOCIAL »

Ce colloque a permis de nourrir la réflexion des professionnels du travail social sur les **liens entre numérique et inclusion sociale**, de partager les expériences existantes et de réfléchir aux enjeux sous-jacents à ce thème : inclusion numérique, dématérialisation des services publics et accès aux droits, intégration des outils numérique dans les métiers de l'intervention sociale, etc. Une grande variété d'acteurs a ainsi été invitée à débattre et nourrir les échanges : le Gis M@rsouin (groupement d'intérêt scientifique Môle armoricain de recherche sur la société de l'information et les usages d'internet), le défenseur des droits, la Cnav Île-de-France, la MSA Nord Pas-de-Calais, la CAF 75, le département 93, We tech Care, l'espace public numérique Le Picoulet et le PIMMS 77 (point information médiation multiservices).

125 PARTICIPANTS

issus du réseau Assurance
Maladie (Carsat, Cramif, CGSS)

RISQUES PROFESSIONNELS

ENGAGÉS



POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET PROTÉGER LES SALARIÉS



3,39 M€

**DE SUBVENTIONS VERSÉES*
AUX ENTREPRISES POUR LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

* Sous forme d'aides financières simplifiées (AFS) et de contrats de prévention

586 534

**TAUX DE COTISATION AT/MP
NOTIFIÉS PAR LA CRAMIF**

FAVORISER LES SYNERGIES AU SERVICE DES SALARIÉS

En agissant aux côtés des autres organismes du réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels ou auprès d'autres acteurs du secteur de la prévention, la Cramif **renforce l'impact des actions de prévention** des risques professionnels.

MOBILISÉS AUX CÔTÉS DES ORGANISMES DU RÉSEAU ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS

Après la période 2014-2017, 2018 est une année de transition et de préparation du nouveau contrat pluriannuel de gestion (CPG) portant sur la période 2018-2022. 30 groupes de travail ont ainsi été menés au sein de tout le réseau national afin de décliner localement la nouvelle COG AT/MP (accidents du

travail/maladies professionnelles) pour la période 2018-2022, signée entre l'État et la Cnam. Le plan d'actions prévention 2019-2022 pour la Cramif a été établi avec le concours des instances paritaires (salariés/employeurs), à savoir: la commission régionale des accidents du travail et maladies professionnelles (CrATMP) et des comités techniques régionaux (CTR). Dans le cadre de ce plan d'actions, trois priorités régionales

*Agir en partenariat
avec d'autres acteurs
pour étendre la
protection des salariés.*

ont été déterminées: la logistique, Paris Capitale (comprenant 5 thématiques: tourisme, Grand Paris Express, transport et logistique multimodale, logements collectifs, collecte des déchets) et la restauration collective.

En parallèle, la Cramif a poursuivi sa participation à de nombreux



24 CPOM

SIGNÉS AVEC 24 SSTI (SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISE) DE LA RÉGION COUVRANT

PRÈS DE 3,2 M DE SALARIÉS

27

SÉMINAIRES CRAMIF-CCPP SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

groupes régionaux, ce qui a notamment permis d'éditer des guides et des recommandations à destination des entreprises. De cette manière, le guide INRS n° ED 6091 portant sur le retrait ou l'encapsulation des MCA (matériaux contenant de l'amiante) a été refondu.

AGIR AVEC NOS PARTENAIRES

En parallèle, la Cramif a poursuivi sa politique de développement d'actions en partenariat avec d'autres acteurs du secteur de la prévention. À ce titre, les CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) 2014-2019/2020 sont des contrats tripartites signés en région francilienne entre les 24 SSTi (service de santé au travail interentreprise) de la région, la Direccte et la Cramif. Ils permettent de mettre en place les synergies indispensables pour coordonner les différents acteurs entre eux dans le cadre d'une politique régionale de prévention des risques professionnels. Ces CPOM ont ainsi pour ambition d'accompagner quelques 220 000 entreprises pour une meilleure prévention des



SALON EQUIPHOTEL

La Cramif, en partenariat avec la mission handicap du GNI, de l'Agefiph et de fournisseurs du secteur, a participé au salon Equiphotel, le salon professionnel de référence spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration, qui s'est tenu au mois de novembre. Elle y présentait l'**Ergo Room - Ergo Cook**, un espace proposant des solutions en matière de santé et sécurité au travail. Forte du succès rencontré lors de la précédente édition avec l'Ergo Room, une chambre témoin équipée de solutions innovantes en matière de santé et sécurité au travail, la Cramif a en effet étendu le concept à l'activité de la restauration en présentant cette année l'Ergo Cook: une cuisine ergonomique dotée d'équipements adaptés. Ce pavillon a également hébergé de nombreuses animations et démonstrations autour des équipements présentés afin de **promouvoir un environnement de travail ergonomique** en vue de réduire les situations à risque dans le secteur.

+ DE 2 000
visiteurs en 5 jours à l'espace
Ergo Room - Ergo Cook

113 000
professionnels présents

risques professionnels, au bénéfice de 3,2 millions de salariés sur le moyen et le long terme. Le 2^e bilan régional s'est tenu le 25 juin 2018 et a permis de présenter les résultats régionaux de ces CPOM.

La Cramif a également organisé et participé à de nombreux événements professionnels sur des thèmes aussi variés que le BTP, la lombalgie, l'hôtellerie-restauration (à l'instar du salon Equiphotel),

le plomb, ou la sécurité routière. Un partenariat spécifique avec les 6 CCPP (centres de consultations de pathologies professionnelles) de la région Île-de-France a aussi permis d'organiser 27 séminaires sur différentes problématiques de santé au travail à destination des acteurs de la prévention (médecins du travail, ingénieurs en prévention, etc.).

PRÉVENIR LA SINISTRALITÉ DES ENTREPRISES

À l'échelle nationale et régionale, la Cramif s'engage pour optimiser la tarification des risques professionnels par la **sécurisation du calcul des cotisations** et la **promotion des services** offerts aux entreprises.

OPTIMISER LA TARIFICATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La Cramif contribue aux projets nationaux à travers la participation aux principaux groupes de travail du réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels et le pilotage de missions déléguées (formation initiale des gestionnaires et documentation métier). Elle s'est également engagée dans la promotion du compte AT/MP (accidents du travail/maladies professionnelles). Accessible à partir du site Net-entreprises.fr, ce compte permet notamment aux employeurs de consulter leurs taux de cotisations et de faire le point en temps réel sur leurs sinistres. Depuis novembre 2018, les entreprises peuvent adhérer à la dématérialisation de la notification de taux AT/MP. Ce nouveau service en ligne, 100 % gratuit, leur permet ainsi d'avoir l'information disponible à tout moment et de simplifier la gestion de leurs taux de cotisation. En 2018, la Cramif a porté l'effort de promotion du compte AT/MP auprès des établissements à tarification collective: plus de 170 000 établissements franciliens sont désormais adh-

rents au compte AT/MP dont plus de 2500 ont choisi la dématérialisation de la notification de leur taux de cotisation.

RENFORCER LA FIABILITÉ DU CALCUL DES COTISATIONS

En sus de la promotion des outils à disposition des entreprises, la Cramif a pour mission la tarification des risques professionnels. Elle calcule les taux de cotisation AT/MP des entreprises franciliennes, en fonction de leur sinistralité. Plus le nombre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles d'une entreprise est élevé, plus son taux de cotisation est important.

Afin d'améliorer la qualité et la fiabilité du calcul des cotisations AT/MP et ainsi conforter le système de tarification, la Cramif a complété son dispositif de contrôle interne. Ce dispositif s'appuie pour l'essentiel sur le Plan de contrôle socle de l'agent comptable (PCSAC) actualisé en 2018.

2500 ENTREPRISES
ONT CHOISI LA DÉMATÉRIALISATION
DE TAUX DE COTISATION AT/MP

+ DE 170 000
ENTREPRISES ADHÉRENTES
AU COMPTE AT/MP





UNE COMMISSION DÉDIÉE AUX RÉCLAMATIONS DES SALARIÉS EXPOSÉS

Mise en place en janvier 2018 suite à la création du compte professionnel de prévention, la commission réclamation compte professionnel de prévention (CRC2P) s'est réunie 7 fois au cours de l'année. En un an, elle a étudié 37 dossiers de réclamations de salariés exposés aux facteurs de risque suivants : travail de nuit et travail en équipes successives alternantes.

37 dossiers étudiés **47** avis rendus

RECONNAISSANCE

FACILITER LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

En améliorant les **procédures de reconnaissance des maladies professionnelles** et en intervenant au bénéfice des salariés exposés à des facteurs de risque, la Cramif agit pour protéger la santé des salariés franciliens.

297
RÉPONSES APPORTÉES AUX CPAM
POUR L'INSTRUCTION DES AT

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES

La Cramif contribue à la reconnaissance des maladies professionnelles, en aidant les CPAM lors de l'instruction des dossiers. En cas d'accident survenu à un travailleur intérimaire, son entreprise doit informer la caisse d'assurance maladie. Par ailleurs, un projet de dématérialisation des échanges entre les partenaires du CRRMP (comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) a été mené. Ce projet de dématérialisation et de mutualisation d'informations permettra d'optimiser l'instruction des demandes de reconnaissance,

afin de réduire les délais de traitement et fournir une réponse rapide et de qualité aux travailleurs.

PROTÉGER LES SALARIÉS EXPOSÉS À DES FACTEURS DE RISQUES

Depuis le 1^{er} janvier, le C2P (compte professionnel de prévention) a été créé pour chaque salarié en France exposé à certains facteurs de risques et au-delà d'un certain seuil. Sur ce compte, sont enregistrés les points acquis tout au long de la carrière par les salariés exposés à certains facteurs de risques professionnels. Les points ainsi acquis peuvent être utilisés par

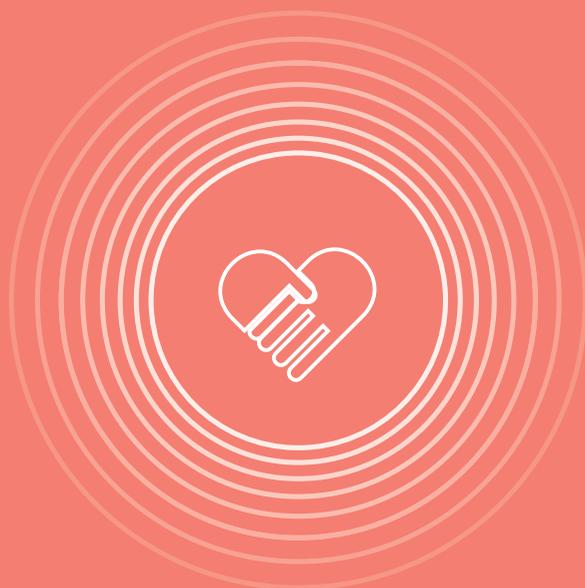
les salariés pour se former, réduire leur temps de travail ou encore anticiper leur départ en retraite. La Cramif intervient pour protéger les salariés franciliens concernés par ces facteurs de risque en instruisant les réclamations qu'ils formulent en cas de désaccord avec leur employeur. Au sein d'une commission dédiée, la commission réclamation compte professionnel de prévention (CRC2P) rend des avis motivés sur ces réclamations afin que le directeur général de la Cramif décide de faire droit ou non à la réclamation du salarié.

RESSOURCES HUMAINES

ENSEMBLE



POUR FAIRE VIVRE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



+ DE 1 700
COLLABORATEURS
RÉPARTIS DANS LES
8 DÉPARTEMENTS
D'ÎLE-DE-FRANCE

171
RECRUTEMENTS
EN 2018

INNOVATION, PARTAGE, COLLABORATION

Cette ambition a été portée en 2018 afin que ces trois mots s'ancrent progressivement dans les **modes de travail** tout comme dans l'**environnement quotidien** de nos collaborateurs.



DES ATELIERS « REMUE-MÉNINGES » POUR FAIRE ÉMERGER LES IDÉES DE DEMAIN !

Traduction concrète de la volonté de prendre en considération les propositions d'amélioration issues des expériences de terrain, les ateliers remue-méninges organisés par le Lab Innovation ont permis de faire émerger des centaines d'idées pour la Cramif de demain. Ces ateliers, réunissant des salariés volontaires, se sont articulés de manière collaborative et participative sous la forme de rencontres ou d'ateliers de co-développement en lien avec d'autres collaborateurs du réseau Sécurité sociale, par la participation à des conférences ou autres événements inspirationnels en externe.

Leur objectif était de permettre une période d'accoutumance suffisamment forte et transversale au sein de la Cramif, pour préparer un terrain favorable à la phase de lancement des projets et ainsi leur donner toutes les chances de réussite.

200 idées d'actions

30 actions identifiées
comme prioritaires

DÉCLOISONNER LES MODES DE TRAVAIL POUR MIEUX COLLABORER

En 2018 un « Lab innovation » a été créé en interne, dont l'objectif est de proposer des méthodes de travail innovantes pour faire émerger des solutions nouvelles pour nos assurés et nos collaborateurs. Ce laboratoire se fait donc à la fois l'incubateur des projets innovants, tout comme le catalyseur des méthodologies de travail collaboratives et transversales. Des premiers éléments concrets de cette démarche ont été réalisés, avec l'organisation de 10 ateliers en interne et l'engagement de plus de 20 collaborateurs en qualité de relais d'innovation.

Pour poursuivre cette démarche de décloisonnement des modalités de travail, la Cramif s'investit pour rendre l'information RH plus horizontale, au plus près des collaborateurs. Dans cette perspective, le schéma directeur des ressources humaines a été présenté à l'ensemble des salariés lors d'un événement dédié, afin de permettre l'échange autour des



Le Lab' innovation est l'incubateur des projets innovants et le catalyseur des méthodologies collaboratives.

+ DE **20**
COLLABORATEURS
RELAIS D'INNOVATION

98 %
DES COLLABORATEURS
ONT SOUHAITÉ S'INVESTIR
DANS LE TRI DES DÉCHETS

grands enjeux RH de notre structure. Depuis avril, des réunions « actualités RH » sont également organisées à échéance régulière afin de partager avec l'ensemble des managers les éléments et actualités phares en matière de ressources humaines. Mises en œuvre pour et par les managers, ces derniers participent à l'élaboration du contenu de ces conférences en proposant les sujets à inscrire à l'ordre du jour.

À L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS

Au-delà du décloisonnement, la possibilité pour les collaborateurs de s'exprimer et de participer à l'évolution des pratiques et l'or-

ganisation du travail s'avère aujourd'hui primordiale. Dans cette perspective, 2018 a ainsi été l'année de la première participation de la Cramif au baromètre social institutionnel. Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les attentes des collaborateurs vis-à-vis de leur environnement de travail et de mesurer les tendances du climat social. Plus de 500 salariés y ont répondu permettant ainsi de disposer d'éléments probants pour déterminer un plan d'actions répondant aux préoccupations et aux besoins des salariés. Pour y parvenir, des ateliers thématiques (communication, conciliation vie professionnelle/vie personnelle, évo-

lution professionnelle) réunissant des salariés volontaires sont organisés depuis septembre afin de définir des actions concrètes à intégrer aux politiques et projets de la Cramif.

Enfin, les salariés ont également été mobilisés pour s'exprimer sur les actions à mettre en œuvre en matière de développement durable. Une phase d'enquête menée fin 2017 a mis en évidence la volonté des collaborateurs de s'engager plus fortement dans le tri des déchets sur leur lieu de travail. Un nouveau dispositif de tri sélectif a ainsi été mis en place en organisant désormais le tri par les collaborateurs eux-mêmes.

ORGANIGRAMME

DIRECTEUR GÉNÉRAL

David Clair

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Gwenaëlle Maudet

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Myriam Ribault de Haas

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Jean-Claude Poirier

Direction du pilotage

Département des affaires juridiques

Département de la GDR maladie - AT/MP

DIRECTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Olivier Maurice

Fondé de pouvoir

Département maîtrise des risques

Département des affaires comptables et financières

Département contrôle créances et oppositions

MSSI

Cellule protection des données

DIRECTION DE LA RELATION CLIENT ET DES PRESTATIONS

Régine Haspel

Direction des prestations

Mission pilotage de la relation client

DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET DE L'AUTONOMIE

Benjamin Berton

Direction du service social régional

École de service social

Direction de l'action sanitaire et sociale et du handicap

DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

François Blanchard

Direction des services extérieurs

Direction des services techniques

Direction pilotage et prospective

Direction développement partenariats internes et externes

Direction tarification et reconnaissance

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES RELATIONS SOCIALES

Marie Gamborskyj

Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

Service contrôle de gestion sociale

Service de santé au travail

Direction des ressources opérationnelles



NOTRE DÉMARCHE RH RESPONSABLE

Porteuse d'une mission d'intérêt général, la Cramif s'attache à faire vivre ses valeurs en interne et à placer la responsabilité sociétale au cœur de ses actions. **Égalité femmes-hommes, accompagnement des parcours de nos collaborateurs, intégration des personnes en situation de handicap, gestion des déchets**, sont des axes forts de cette démarche.

1771
COLLABORATEURS
DONT



120 EN SITUATION
DE **HANDICAP**

SOIT UN TAUX LÉGAL DE
6 %

1119 COLLABORATEURS
ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE
FORMATION



SOIT **63 %**
DE L'EFFECTIF

99/100



NOTE EN MATIÈRE
D'**ÉGALITÉ**
FEMMES/HOMMES

37,85 TONNES DE
DÉCHETS
RECYCLÉS



GRÂCE AUX
141 POUBELLES
DÉPLOYÉES

Source des données: direction des ressources et des relations sociales, applicatif GRH

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

TOUTES BRANCHES

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORT. & DÉPREC.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
- Immobilisations incorporelles				
- Concessions et droit similaire, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	4 706 851,18	3 638 322,40	1 068 528,78	1 027 808,23
- Diverses autres immobilisations incorporelles (201, 203, 206, 208, 232, 237)	590 966,40		590 966,40	613 670,00
- Immobilisations corporelles				
- Terrains (211)	2 040 672,29		2 040 672,29	2 040 672,29
- Agencements, aménagements de terrains (212)				
- Constructions (213)	105 190 167,92	82 215 081,86	22 975 086,06	26 108 745,36
- Diverses autres immobilisations corporelles (214, 218)	14 963 060,07	11 320 975,69	3 642 084,38	4 947 649,85
- Installations techniques, matériels et outillage industriels (215)	5 197 461,17	3 960 438,61	1 237 022,56	989 579,81
- Immobilisations mises en concession (22)				
- Immobilisations corporelles en cours (231)				
- Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles (238)	4 668 125,15		4 668 125,15	1 496 636,71
- Immobilisations mises à disposition (24)				
- Immobilisations financières				
- Créances entre organismes de Sécurité sociale (265)	617 470,10		617 470,10	837 297,26
- Prêts (274)	30 679 348,41	73 978,29	30 605 370,12	35 715 886,44
- Dépôts et cautionnements versés (275)	105 459,82	380,00	105 079,82	105 370,74
- Autres créances immobilisées (276)	761 668,16		761 668,16	709 704,18
Total actif immobilisé	169 521 250,67	101 209 176,85	68 312 073,82	74 593 020,87
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en-cours (3)	8 722,05		8 722,05	18 851,17
- Fournisseurs, intermédiaire soc. et prest. débiteurs (409)	9 073 282,81	3 052 126,34	6 021 156,47	18 377 985,51
- Créances d'exploitation				
- Clients cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	682 487,64	96 017,74	586 469,90	817 937,99
- Personnel et comptes rattachés (42X)	186 961,92		186 961,92	198 291,93
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	634 889,71		634 889,71	741 039,43
- Entités publiques (44X)				
- Organismes et autres régimes de Sécurité sociale (45X)	116 344 298,96		116 344 298,96	103 043 302,45
- Débiteurs divers (46X)	1 544 805,67		1 544 805,67	1 471 657,22
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	14 520,00		14 520,00	3,45
- Charges constatées d'avances (486)	832 209,18		832 209,18	669 119,42
- Disponibilités				
- Banques, établissements financiers et assimilés (5X)	14 762,50		14 762,50	4 648,73
Total actif circulant	129 336 940,44	3 148 144,08	126 188 796,36	125 342 837,30
TOTAL ACTIF	298 858 191,11	104 357 320,93	194 500 870,18	199 935 858,17

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

TOUTES BRANCHES

PASSIF	EXERCICE N AVANT AFFECTATION	EXERCICE N-1 AVANT AFFECTATION	EXERCICE N APRÈS AFFECTATION	EXERCICE N-1 APRÈS AFFECTATION
CAPITAUX PROPRES				
- Dotation - Apport (102)				
- Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)				
- Écarts de réévaluation (105)				
- Réserves (106)	50 614 030,71	54 909 388,79	50 614 030,71	54 909 388,79
- Report à nouveau (solde crédit ou débit) (11)				
- Résultat de l'exercice (excédent/perte) (12)				
- Subventions d'investissement (13)	77 795,84	92 088,36	77 795,84	92 088,36
- Provisions réglementées (14)				
Total capitaux propres	50 691 826,55	55 001 477,15	50 691 826,55	55 001 477,15
PROVISIONS				
- Provisions pour risques (gestion courante) (151)	529 862,80	871 891,00	529 862,80	871 891,00
- Provisions pour risques (gestion technique) (152)	9 414 832,91	8 920 479,68	9 414 832,91	8 920 479,68
- Provisions pour impôts (155)				
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)				
- Autres provisions pour charges (158)	4 204 269,26	6 782 806,26	4 204 269,26	6 782 806,26
Total provisions pour risques et charges	14 148 964,97	16 575 176,94	14 148 964,97	16 575 176,94
DETTES FINANCIÈRES				
- Emprunts auprès des établissements de crédit (164)				
- Dépôts et cautionnements reçus (165)				
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)				
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)				
- Dettes entre organismes de Sécurité sociale (17)	15 936 665,07	16 140 606,15	15 936 665,07	16 140 606,15
Total des dettes financières	15 936 665,07	16 140 606,15	15 936 665,07	16 140 606,15
AUTRES DETTES				
- Clients et cotisants créditeurs (419)	16 606,37	15 244,30	16 606,37	15 244,30
- Fournisseurs de biens, prestataires de service et comptes rattachés (401, 4081, 40881)	3 177 839,98	2 556 797,11	3 177 839,98	2 556 797,11
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 4084, 40884)	1 600 424,52	1 534 385,56	1 600 424,52	1 534 385,56
- Prestataires - versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	25 554,15	62 908,89	25 554,15	62 908,89
- Prestataires - versements à des tiers (407, 4087)				
- Personnel et comptes rattachés (42X)	9 607 176,72	10 099 564,90	9 607 176,72	10 099 564,90
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	9 226 117,51	9 748 240,93	9 226 117,51	9 748 240,93
- Entités publiques (44X)	1 816 536,42	1 802 299,68	1 816 536,42	1 802 299,68
- Organismes et autres régimes de Sécurité sociale (45X)	17 910 023,71	18 525 617,98	17 910 023,71	18 525 617,98
- Crédoeurs divers (46X)	70 147 835,61	67 705 339,70	70 147 835,61	67 705 339,70
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	117 468,60	33 126,29	117 468,60	33 126,29
- Produits constatés d'avance (487)	77 830,00	129 005,03	77 830,00	129 005,03
- Disponibilités		6 067,56		6 067,56
Total autres dettes	113 723 413,59	112 218 597,93	113 723 413,59	112 218 597,93
TOTAL PASSIF	194 500 870,18	199 935 858,17	194 500 870,18	199 935 858,17

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

TOUTES BRANCHES

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)		
- Prestations sociales (656)	937 232 857,54	883 670 416,89
<i>Prestations légales (6561)</i>	819 763 290,87	795 634 962,48
<i>Prestations extra-légales : Action Sanitaire et Sociale (6562)</i>	1 790 416,95	1 862 758,85
<i>Actions de prévention (6563)</i>	5 583 052,68	7 210 434,87
<i>Autres prestations (6568)</i>	110 096 097,04	78 962 260,69
- Charges techniques (657)		
Transfert entre organismes de S.S et assimilés (6571)		
<i>Autres charges techniques (6572)</i>		
- Diverses charges techniques (658)	3 946 689,46	1 602 504,64
- Dotations aux amort. et prov. pour charges de gestion technique (681x)	9 778 519,87	10 252 347,98
<i>Dotations aux provisions pour charges techniques (6814)</i>	9 414 832,91	8 920 479,68
<i>Dotations pour dépréciations des actifs circulants (6817)</i>	363 686,96	1 331 868,30
Total charges de gestion technique (I)	950 958 066,87	895 525 269,51
CHARGES DE GESTION COURANTE (II)		
- Achats (60)*	1 818 936,67	2 342 553,39
- Autres charges externes (61, 62)	11 941 821,51	12 671 306,71
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)	13 012 786,46	13 466 165,20
- Charges de personnel (64)	105 645 171,06	111 572 141,71
<i>Salaires et traitements (641, 642, 644)</i>	71 263 572,14	75 517 716,47
<i>Charges sociales (645, 647, 648)</i>	34 381 598,92	36 054 425,24
- Diverses charges de gestion courante (651, 653, 654)	125 901,88	132 910,14
- Autres charges de gestion courante (655)	3 530,40	13 657,78
Divers transferts de gestion courante (6554)	3 530,40	13 657,78
- Dotations aux amort. et prov. pour charges de gestion courante (681x)	7 189 522,21	7 270 313,51
Total charges de gestion courante (II)	139 737 670,19	147 469 048,44
CHARGES FINANCIÈRES (III)		
- Charges financières sur opérations de gestion courante et techn. (661,666)	676,43	2 933,42
- Charges nettes sur cessions de V.M.P (667)		
- Autres charges financières (668, 686)	380,00	
Total charges financières (III)	1 056,43	2 933,42
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	67 538,08	57 666,29
- Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)	19,00	
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	7,06	41 991,00
- Autres charges exceptionnelles (678)	414 694,07	270 119,37
- Dotations aux amortissements et provisions (687)	579,30	4 395,02
Total charges exceptionnelles (IV)	482 837,51	374 171,68
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS (V)		
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (V)		
TOTAL DES CHARGES (VI=I+II+III+IV+V)	1 091 179 631,00	1 043 371 423,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EXCÉDENTAIRE (XII=XI-VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (XIII=VI+XII)	1 091 179 631,00	1 043 371 423,05

* Dont variation de stocks (603)

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

TOUTES BRANCHES

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)		
- Produits techniques (757) <i>Transferts entre org S.S.& ASSIMILES (7571)</i> <i>Contributions diverses (7578)</i>		
- Divers produits techniques (758) <i>Dotations de gestion technique (7581)</i> <i>Recours contre tiers (7584)</i> <i>Produits techniques pour annulation ODP des exercices antérieurs (7585)</i> <i>Prestations indues à récupérer (7586)</i> <i>Divers autres produits de gestion technique (7588)</i>	920 497 863,64 906 455 273,49 13 620 346,18 31 209,27	878 011 002,87 866 646 923,19 10 877 213,87 121 675,31
- Reprises sur amortissements et provisions - Gestion technique (781x) <i>Reprises sur provisions pour charges techniques (7814)</i> <i>Reprises sur dépréciations des actifs circulants (7817)</i>	391 034,70 25 395 012,31 8 920 479,68 16 474 532,63	365 190,50 10 655 303,09 10 597 260,92 58 042,17
Total produits de gestion technique (VII)	945 892 875,95	888 666 305,96
PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)		
- Vente de produits et prestations de services (701 à 708) - Production stockée (713) - Production immobilisée (72) - Subventions d'exploitation (74) - Divers produits de gestion courante (751 à 752) - Autres produits de gestion courante (755) - Reprises sur amortissements et provisions - Gestion courante (781x, 791)	8 586 756,66 176 026,00 582 296,69 131 757 897,23 3 757 272,52	8 503 852,70 342 598,00 641 153,61 143 374 431,85 747 514,17
Total produits de gestion courante (VIII)	144 860 249,10	153 609 550,33
PRODUITS FINANCIERS (IX)		
- Produits financiers sur opérations de gestion courante et technique (76x) - Autres produits financiers et transferts de charges fin. (768, 786, 796)	214,09 1 543,26	186,80 1,33
Total produits financiers (IX)	1 757,35	188,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771) - Produits exceptionnels sur opérations techniques (774) - Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 à 778) - Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de chges except. (787, 797)	358 496,99 48 595,68 17 655,93	554 369,17 27 833,98 500 876,35 12 299,13
Total produits exceptionnels (X)	424 748,60	1 095 378,63
TOTAL DES PRODUITS (XI=VII+VIII+IX+X)	1 091 179 631,00	1 043 371 423,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DÉFICITAIRE (XII=XI-VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (XIII=VI+XII)	1 091 179 631,00	1 043 371 423,05

GLOSSAIRE

A

- Acaata** Allocation de cessation anticipées d'activité des travailleurs de l'amiante
Agefiph Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AP-HP Assistance publique - hôpitaux de Paris
ARS Agence régionale de santé
AT/MP Accident du travail / maladie professionnelle

C

- C2P** Compte professionnel de prévention
Carsat Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCPP Centre de consultation de pathologies professionnelles
CGSS Caisses générales de Sécurité sociale
CMS Centre médical Stalingrad
Cnam Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNGPII Centre national de gestion des pensions d'invalidité à l'international
CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COG Convention d'objectifs et de gestion
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie
CPG Contrat pluriannuel de gestion
CPOM Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Cramif Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France
CRC2P Commission réclamation compte professionnel de prévention
CRRMP Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles
CTR Comité technique régional

D

- DCGDR** Direction de coordination de gestion du risque d'Île-de-France
DEASS Diplôme d'Etat d'assistant de service social
Directte Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi
DMP Dossier médical partagé

E

- Escavie** Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie
ESS Ecole de service social

G

- GNI** Groupement national des indépendants de l'hôtellerie & de la restauration
Gis M@rsouin Groupement d'intérêt scientifique Môle armoricain de recherche sur la société de l'information et les usages d'internet

I _____
INRS Institut national de recherche et de sécurité
IUT Institut universitaire de technologie

L _____
LPPR Liste des produits et prestations remboursables

M _____
MCA Matériaux contenant de l'amiante
MDPH Maison départementale des personnes âgées
Moodle Modular object-oriented dynamic learning environment
MSA Mutualité sociale agricole
MSP Maison de santé pluridisciplinaire

P _____
Pfidass Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé
PIMMS Point d'information médiation multi services
Prado Programme d'accompagnement au retour à domicile

S _____
SESAM Système électronique de saisie de l'Assurance Maladie
SSTI Service de santé au travail interentreprise

Directeur de la publication

David Clair
(directeur général)

Responsable de la publication

Gwénaëlle Maudet
(directeur de la communication)

Réalisation

Direction de la communication

Iconographie

Cramif, Thinkstock, Delphine Le Berre, Xavier Granet

Source données

Directions Cramif

Impression

Imprimerie Champagnac

Remerciements

AP-HP: Dr Zeggagh; Cramif: Sophie Betermiez, Adèle Charles-François, Jean-Philippe Clement, Kevin Coudène-Laurent, Arnaud Czarnobroda, Elaïs Dacalor, Vincent Dognon, Moaaz Elzoughby, Ana Fortes Barros Galina, Ingrid Grosso, Marcelle Gourincourt, Sandrine Guinot, Amal Jean-Baptiste, Frédéric Mateus, Sophie Mijéré, Colette Noel, Alicia Perez, Jean-Christophe Quideau, Elise Teyseire, Cécile Thibaudeau, Hadrien Vabre; Vinci Construction France: Patrick-Henri Fournier, Lyazid Hitache, Samuel Hoareau.

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

17-19 avenue de Flandre, 75019 Paris



Caisse régionale
d'assurance maladie d'Île-de-France